

N° 23/9.07

**ANNUAIRE DES REPRÉSENTATIONS ET DÉLÉGATIONS MUNICIPALES ET DES COMMISSIONS
CONSULTATIVES**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En début de la présente législature, par la communication écrite N° 31/9.06, nous vous informions notamment sur les attributions et compétences des directions municipales, la répartition des directions municipales et des suppléances pour la législature 2006-2011.

Par cette communication, nous complétons l'information sur les représentations de la Municipalité à des Commissions, Conseils, Conférences, Associations, etc., les délégations permanentes de la Municipalité et les commissions consultatives nommées par la Municipalité.

Vous trouverez, en annexe, l'annuaire complet.

Nous profitons en outre de vous informer que la Municipalité a récemment décidé de transférer le Service informatique de la Direction de l'administration générale, culture et administration scolaire (AGCS) à celle des finances, économie et contrôle de gestion (FEG). Pour sa part, la Direction AGCS reprend la Plate-forme économique de La Côte (PEC).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 août 2007.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella

morges

VILLE DE MORGES

REPRESENTATION DE LA MUNICIPALITE
à des Commissions, Conseils, Conférences et Associations

DELEGATIONS PERMANENTES DE LA MUNICIPALITE

COMMISSIONS ET COMMISSIONS CONSULTATIVES
nommées par la Municipalité

POUR LA LEGISLATURE 2006-2011

(Etat au 18 juin 2007)

REPRESENTATION DE LA MUNICIPALITE

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)

Membres du Comité de direction MM. Michel Grivel, Frédéric Jomini et Yves Paccaud

Membres du Conseil intercommunal MM. Denis Pittet et Eric Züger

Association du Relais

Membre du Comité Mme Nuria Gorrite

Association des communes de la région morgienne (ACRM)

Membre du Comité directeur M. Eric Voruz

Membres du Conseil intercommunal MM. Michel Grivel et Denis Pittet

Association des intérêts de la région morgienne (ADIREM) et Office du tourisme de Morges (OTM)

Membre du Comité de direction M. Eric Züger

Membres du Conseil général MM. Eric Voruz et Eric Züger

Association du Musée Alexis-Forel

Membre du Comité M. Eric Voruz

Association des Amis du Musée militaire vaudois

Membre du Comité M. Eric Voruz

Association pour les vins de Morges

Membre M. Michel Grivel

Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne (ARASMA)

Membre du Comité de direction Mme Nuria Gorrite

Membre du Conseil intercommunal M. Eric Voruz
Suppléant M. Michel Grivel

Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)

Membre Mme Nuria Gorrite

Association suisse des services des sports

Membre M. Mme Nuria Gorrite

Centre de ramassage et d'identification de déchets spéciaux S.A. -(CRIDEC)

Membre de l'assemblée des actionnaires M. Frédéric Jomini

Centre sportif de la Vallée de Joux S.A.

Membre de l'assemblée des actionnaires M. Eric Züger

Charpentiers-Sud - Complexe

Membre de l'assemblée des copropriétaires M. Michel Grivel

Commission de gestion de la Paroisse catholique de Morges et ses Communautés d'Apples et de Préverenges

Président M. Eric Voruz

Commission intercommunale des Services industriels

Membre M. Frédéric Jomini

Commission intercommunale du feu (SISCUM)

Membre M. Denis Pittet

Commission du Musée militaire vaudois

Membre M. Eric Voruz

Commission scolaire de Morges

Membre M. Eric Voruz

Commission scolaire des établissements secondaires de Morges

Membre M. Eric Voruz

Commission scolaire de l'arrondissement de Morges

Membre M. Eric Voruz

Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises

Membre M. Denis Pittet

Conférence des directeurs de police des villes suisses

Membre M. Denis Pittet

Conseils de gestion des établissements secondaires et de l'arrondissement scolaire de Morges

Membres MM. Eric Voruz et Eric Züger

Conseil de l'Ecole professionnelle de Marcellin-Morges

Membre M. Eric Voruz

Coopérative pour le développement de l'habitat "Gare/Pont-Neuf"

Membres du Conseil d'administration Mme Nuria Gorrite et M. Eric Züger

Ensemble hospitalier de La Côte

Membre de l'assemblée des délégués M. Eric Voruz

Fête de la Tulipe

Membre du Comité Mme Nuria Gorrite

Fondation du Conservatoire de l'Ouest vaudois

Membre du Conseil M. Eric Voruz

Fondation pour la halle d'exposition de la région morgienne

Vice-président du Conseil de fondation M. Eric Voruz

Fondation pour la protection et l'étude du patrimoine lacustre

Membre du Conseil M. Eric Voruz

Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

Membre du Comité de direction Mme Nuria Gorrite

Groupe du suivi et de coordination des plans des mesures OPair de Lausanne et de Morges

Membres MM. Frédéric Jomini et Yves Paccaud

Parrainage Ciolpani

Membre M. Eric Voruz

Groupe des villes de l'Union des communes vaudoises

Membre M. Eric Voruz

Organisation régionale de protection civile (PCi)

Membre du Comité de direction M. Denis Pittet

Membre de l'assemblée des délégués M. Eric Züger

Parking Centre Ville Charpentiers S.A.

Membre du Conseil d'administration M. Eric Voruz

Assemblée des actionnaires M. Eric Voruz

M. Eric Züger

Plate-forme économique de La Côte

Membres du Comité M. Eric Voruz

M. Eric Züger

Société des Auto-Transports du Pied du Jura vaudois - SAPJV

Membre du Conseil d'administration M. Denis Pittet

Société coopérative d'habitation "Cité des Philosophes"

Membre Mme Nuria Gorrite

Société coopérative d'habitation Morges

Membres du Conseil d'administration Mme Nuria Gorrite et M. Eric Züger

Société Paderewski

Membre du Comité M. Eric Voruz

Transports de la région Morges-Bière-Cossonay

Membre du Conseil d'administration M. Denis Pittet

Transports publics de Morges et environs (TPM)

Membre M. Yves Paccaud

DELEGATIONS PERMANENTES DE LA MUNICIPALITE

Affaires culturelles

Président M. Eric Voruz
Membres Mme Nuria Gorrite
M. Frédéric Jomini

Aménagement du territoire (y compris plan directeur des circulations et aménagement du centre ville)

Président M. Yves Paccaud
Membres Mme Nuria Gorrite
M. Frédéric Jomini
M. Denis Pittet

Colonie de vacances des Grandes-Roches

Président M. Eric Voruz
Membres Mme Nuria Gorrite
M. Michel Grivel

Commerces

Président M. Denis Pittet
Membres M. Eric Voruz
Mme Nuria Gorrite

Constructions scolaires

Président M. Michel Grivel
Membres M. Yves Paccaud
M. Eric Züger

Economies d'énergies

Président M. Michel Grivel
Membres Mme Nuria Gorrite
M. Frédéric Jomini
M. Yves Paccaud
M. Denis Pittet

Habitations à loyers subventionnés

Présidente Mme Nuria Gorrite
Membres M. Yves Paccaud
M. Eric Züger

Informatique

Président	M. Eric Züger
Membres	M. Frédéric Jomini
	M. Denis Pittet
	M. Eric Voruz

Intérêt, soutien et jeunesse

Présidente	Mme Nuria Gorrite
Membres	M. Eric Voruz
	M. Denis Pittet

Lacustre (horaire CGN)

Président	M. Eric Voruz
Membres	M. Frédéric Jomini
	M. Yves Paccaud

Naturalisations

Président	M. Eric Voruz
Membres	Mme Nuria Gorrite
	M. Denis Pittet

Personnel communal

Président	M. Eric Voruz
Membres	M. Michel Grivel
	M. Frédéric Jomini
	M. Denis Pittet

Parascolaire (AREMS, APEMS, etc.)

Président	M. Eric Voruz
Membres	Mme Nuria Gorrite
	M. Michel Grivel

Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM – COPIL)

Membre politique	M. Eric Voruz
Supléant	M. Yves Paccaud

Théâtre et Foyer de Beausobre - exploitation

Président	M. Eric Voruz
Membres	M. Michel Grivel
	M. Eric Züger

Transversale routière Est-Ouest et autoroute (COPIL SDRM)

Président	M.	Eric Voruz
Membres	M.	Frédéric Jomini
	M.	Yves Paccaud

Patinoire des "Eaux-Minérales" – Exploitation

Présidente	Mme	Nuria Gorrite
Membres	M.	Michel Grivel
	M.	Eric Züger

COMMISSIONS ET COMMISSIONS CONSULTATIVES
nommées par la Municipalité

Commission consultative des affaires culturelles

Représentants de la Municipalité	M. Eric Voruz 1 ^{er} Vice-président
Délégué de l'Harmonie morgienne	M. Laurent Droz
Délégué du Théâtre des Trois P'tits Tours	M. Benoît Mesnier
Délégué du Musée militaire vaudois	M. Pascal Pouly
Délégué de l'Association du Musée Alexis-Forel pour les Musées	M. Yvan Schwab
Délégué de l'AMAC	M. Benjamin Besson
Délégués de l'USL	Mme Claire Cachin
	M. Giles Martin
Délégué de Morges en Fête	M. Georges Hasler
Déléguée de l'Association ACTE	Mme Sylvie Besson
Délégué du Conservatoire de musique de l'Ouest vaudois	M. Anastase Démétriadès
Déléguée du Théâtre de Beausobre	Mme Pascale Meyer
Délégué de la Bibliothèque municipale	M. Luc Jolidon

Commission consultative de la Bibliothèque municipale

Président et délégué des familles fondatrices	M. Jean-Maurice Muret
Secrétaire	M. Luc Jolidon
Déléguée de l'Association "Français en jeu"	Mme Laurence Avigdor
Déléguée proposée par la Commission, fidèle lectrice	Mme Lise Bonnard
Déléguée des Archives communales	Mme Fabienne Chatelan.
Délégué des familles fondatrices	M. Patrick Forel
Délégué proposé par la Commission, pasteur, jeune retraité	M. Jean-Paul Perrin
Déléguée de la bibliothèque	Mme Elisabeth Roulin
Délégué des musées	M. Yvan Schwab

Commission consultative du Centre culturel de Beausobre

Représentants de la Municipalité	
Président	M. Eric Voruz
1 ^{er} vice-président (pour 2007)	M. Yves Paccaud
Secrétaire	M. Jean-Jacques Gally
Délégué des écoles	M. Michel Guibert
Délégué de Morges-sous-Rire	M. Pierre Friderici
Délégués de l'Union des sociétés locales	M. Jean-Jacques Gally
	M. Jean-Claude Jotterand
Membre désignée par la Municipalité	Mme Maryse Dolt
Directeur du Théâtre de Beausobre	M. Jean-Marc Desponds

Commission des jumelages

Délégués de la Municipalité
1^{er} vice-président de la Municipalité. Pour 2007
Président de la Commission consultative Suisses-Etrangers
Délégué du Théâtre de Beausobre
Délégués du Festival Morges-sous-Rire

Délégué de la Ville de Rochefort
Délégué de l'Office du tourisme
Délégué de l'Union des sociétés locales
Secrétaire

M. Eric Voruz
M. Yves Paccaud
M. Yves Paccaud
M. Jean-Marc Desponds
Mme Anne-Catherine Nidegger
M. Michel Delorme
M. Jacques Moret
M. Pierre Friderici
M. Jacques-Alain Dufaux
M. Ermanno Castelli
Vacant
Mme Edith Corbaz

Commission consultative des naturalisations

Représentante de l'Entente morgienne
Représentante du Parti libéral
Représentante du Parti radical
Représentants du Parti socialiste (SVI)

Représentant de l'Union démocratique du Centre

Mme Rita Wyss
Mme Anne-Claire Givel Fuchs
Mme Béatrice Genoud
Mme Laura Paccaud
M. Pompilio Urso
M. Sylvain Michoud

Commission consultative Suisses-Etrangers

Président
Secrétaire
Membres

M. Yves Paccaud
Mme Claire Duplan
Mme Micheline Bohren,
Mme Marie Lenoir-Forel
Mme Antoinette Manta
Mme Dionizia Nazare Cunha
Mme Anésia Pereira
Mme Odile Skjellaug
M. Alain Boullard
M. Martin Bowen
M. André Carrara
M. Giacomo Amato
M. Giuseppe Cossetto
M. Francesco Creton
M. Xhavit Gashi
M. Isuf Lokaj
M. Sébastien Michellod
M. Renato Santacruz
M. Pierre Théron
M. Pierre Tonda
M. Francesco Trudu
M. Urbain Virnot

Commission des Grandes-Roches

Président

Membres

M. Eric Voruz
M. Michel Grivel
M. Pierre-Alain Cordey
Mme Béatrice Engeli
M. Pierre-Alain Favez
Mme Christiane Berger
Mme Edith Corbaz
M. Gilbert Compondu
M. Jean-Claude Grossen
Mme Corinne Borboën

Secrétaire

Commission de prévention des incendies

Président

Secrétaire

Membres

M. Michel André
M. Jean Cuérel
Mme Katia Freda
M. Eric Henry

Commission consultative des ports

Délégué de la Municipalité

Délégués du Club nautique morgien

Délégué de la Société de sauvetage

Délégué de la Société des pêcheurs

Délégué du Centre de sports sous-marins

Délégué du Forward-Morges Rowing-Club

Délégué de Voile Libre Morges

Délégué de l'Union nautique de Morges

Délégués de l'Administration communale

M. Frédéric Jomini
M. Bernard Fritschi
M. Jean-Marc Frosio
M. Jean-Claude Rochat
M. Marco Arnaud
M. Yvan Christinet
M. Martial Pernet
M. Frédéric Brohy
M. Olivier Wehren
M. Alain Jaccard
M. Christian Defrancesco
M. Gérard Humbert-Droz
Mme Michèle Berger

Secrétaire

Commission "Intérêt et soutien jeunesse" (ISJ)

Présidente

Délégués de la Municipalité

Déléguées de la Direction des écoles

Déléguée de la médiation

Informière scolaire

Déléguée du Gymnase

Délégué du Centre d'enseignement professionnel de Marcelin

Délégué de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition
et d'insertion (OPTI)

Délégué de la Police

Délégué de la Sécurité sociale

Délégué de l'Espace Prévention

Mme Nuria Gorrite
M. Eric Voruz
M. Denis Pittet
Mme Edith Corbaz
Mme Béatrice Engeli
Mme Marie-Claude Jaquinet
Mme Chantal Zollinger
Mme Nicole Chevalley
M. Cyril de Goumoëns

M. Serge Augsburg
M. Hervé Baer
M. Daniel Vouillamoz
M. Gérald Magnin

Déleguée de Couvaloup 12
Déleguée des familles
Délegués-es des jeunes

Mme Karin Hintermeister
Mme Sylvie Morel
M. Benjamin Besson
Mme Caroline Gatabin

Commission consultative de la patinoire

Présidente
Délégues de la Municipalité

Délégue du HC Forward
Délégue du Club des patineurs
Délégues des voisins

Délégue du public
Délégues des écoles

Délégues de l'Administration communale

Mme Nuria Gorrite
M. Eric Voruz
M. Michel Grivel
M. Olivier Haberthür
Vacant
M. Philippe Emaresi
M. Pierre Schweingruber
Mme Catherine Girardello
M. Pierre Alain Cordey
M. Pierre-Alain Favez
M. Philippe Regamey
M. Michel Friederich

Commission consultative "Agenda 21"

Président
Délégues de la Municipalité

Délégue des ONG
Délégue de l'Entente morgienne
Délégue des Verts
Délégue du Parti socialiste
Délégue du Parti libéral
Délégue du Parti radical
Délégue de l'UDC
Délégue du POP
Délégue de l'Association pour la sauvegarde de Morges (ASM)
Délégues-es de l'Administration communale

M. Yves Paccaud
Mme Nuria Gorrite
M. Frédéric Jomini
Mme Michèle Dépraz
Mme Rita Wyss
Mme Claudine Dind
M. Eric Bauer
M. Claude Brunner
M. Gérald Dambach
M. Rémy Delalande
M. Jean-Bernard Thüler
Mme Fida Kawkabani
M. Giancarlo Stella
Mme Lilli Monteventi Weber
M. Alain Jaccard
M. Marc-André Gremion
M. Jean-François Pasche
M. Philippe Regamey
M. Philippe Desarzens
M. Daniel Vouillamoz

Commission consultative d'urbansime (RPA)

Président
Membres

M. Yves Paccaud
M. Alain Thévenaz
M. Claude Vetterli
M. Pedro de Aragao
M. Jean-W. Nicole
M. Jean-Pierre Ortis
M. Bernard Pahud
M. Espero Berta

Commission consultative pour la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS)

Membres	Mme Esther Stierli
	M. Jean-Paul Brack
	M. Martin Wagner

Commission de salubrité

Président	M. Yves Paccaud
Membres	Mme Katia Freda
	M. Jean-Luc Magnenat
	M. Pierre Blanchard
	M. Luc Avigdor

Commission consultative pour le fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Président	M. Michel Grivel
Membres	M. Frédéric Jomini
	M. Marc-André Gremion
	Mme Katia Freda
	M. Charly Cornu

CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES AFFAIRES CULTURELLES

- Assister la Municipalité dans la promotion et le développement des activités culturelles à Morges sur la base des cinq axes de politique culturelle définis par la Municipalité.
- Préavisier sur les demandes de subsides extraordinaires (sociétés culturelles mais aussi sportives). Le point sur les aides sportives pourra être amené à changer compte tenu de l'étude sur la politique des sports conduite actuellement.
- Faire des propositions à la Municipalité pour la remise de la Distinction culturelle de la Ville de Morges.
- Etre un observatoire du tissu culturel morgien et un vivier d'idées dans le domaine ("*think-tank*" diraient les anglo-saxons).
- Faire des propositions sur des missions particulières confiées par la Municipalité

Approuvé par la Commission en séance du 13 juin 2007.

Règlement de la Commission consultative de la
Bibliothèque municipale de Morges

Composition

Article premier. – La commission se compose de 7 à 9 membres, dont deux représentants des familles fondatrices de l'ancienne association, du conservateur des Archives culturelles romandes, ainsi que des représentants de la Bibliothèque municipale.

Elle est nommée par la Municipalité pour la législature de 4 ans.

Elle désigne elle-même son président et son vice-président.

Le ou la bibliothécaire responsable de la Bibliothèque municipale fonctionne comme secrétaire.

Délibérations

Article 2. – La commission se réunit en tout cas une fois par année, sur convocation de la Municipalité ou de son président ou à la demande de deux membres au moins.

Elle ne peut statuer que si la majorité de ses membres sont présents.

Elle prend ses décisions à la majorité des membres présents.

Le secrétaire tient un procès-verbal des délibérations de la commission et en remet un exemplaire à chaque membre et à la Municipalité.

Attributions

a) rôle
consultatif

Article 3. – D'office ou sur réquisition, la commission donne son avis à la Municipalité.

b) adminis-
tration

Article 4. – La commission veille à la conservation du patrimoine de la Bibliothèque municipale.

Elle approuve le rapport annuel du ou de la bibliothécaire responsable.

Elle veille à l'application du règlement de la Bibliothèque municipale.

Ce règlement annule et remplace celui du 21 décembre 1971. Il entre immédiatement en vigueur.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mars 1992.

REGLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

DU CENTRE CULTUREL DE BEAUSOBRE

1. PREAMBULE

La Municipalité a constitué en 1985 une Commission consultative du Centre culturel de Beausobre pour préavisier sur l'organisation de la saison des spectacles du Théâtre de Beausobre.

Avec les années, la gestion des Foyers en plus de celle de la salle de spectacle a été attribuée au secrétariat du Théâtre. Le présent règlement tient compte de cette évolution.

2. COMPOSITION

La commission est composée de :

- trois représentants de la Municipalité;
- un délégué de la Commission des finances nommé par cette dernière;
- le directeur du Théâtre de Beausobre;
- un représentant du Comité de l'Union des sociétés locales;
- deux représentants des Ecoles;
- un représentant de l'Association "Morges-sous-Rire".

La Municipalité peut désigner d'autres représentants de milieux proches de l'animation culturelle.

Le secrétaire de la commission peut être désigné en dehors des représentants susmentionnés.

3. COMPETENCES ET ROLE DE LA COMMISSION

La commission préavise entre autres sur :

- les projets de budget du Théâtre et des Foyers;
- la saison des spectacles;
- la gestion et les comptes du Théâtre, des Foyers et des objets soumis par la Municipalité;
- la gestion et les comptes de l'agenda du Théâtre et des Foyers.

Elle peut également être consultée par la Municipalité sur des objets prévus par le présent règlement.

4. MANDAT DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la commission sont nommés par la Municipalité pour la durée d'une législature. En cas de démission d'un membre, le remplaçant est nommé pour la période restante de la législature.

5. INDEMNISATION

Les membres de la commission sont rétribués selon un tarif fixé par la Municipalité.

6. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement annule et remplace celui du 3 septembre 1985. Il entre immédiatement en vigueur.

Approuvé par la Commission consultative du Centre culturel de Beausobre le 17 avril 2000.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2000.

REGLEMENT COMMUNAL POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES PORTS

1. La commission est l'organe d'information entre la Municipalité et les sociétés locales et sportives du lac.
2. Elle est chargée de fournir à la Municipalité, lorsque celle-ci l'en requiert, son préavis sur tous les objets concernant les ports et leurs abords.
3. Elle est nommée par la Municipalité pour la durée d'une législature. Ses membres sont rééligibles.
4. La commission se compose de deux représentants du Club Nautique Morgien, d'un de la Société des Petits Pêcheurs du Léman, d'un de la Société de Sauvetage, d'un du Forward Rowing Club, d'un du Centre de sports sous-marins, d'un de Voile Libre Morges et d'un de l'Union nautique morgienne, du municipal et du chef de service de la Direction Infrastructures et énergies (IE).
5. Les membres de la commission devraient être domiciliés de préférence à Morges.
6. La commission désigne parmi ses membres le président.
7. Le secrétariat est assuré par la Direction IE.
8. Les garde-ports sont invités aux séances de la commission.
9. La commission délibère valablement lorsque six de ses membres sont présents à une séance régulièrement convoquée par le président.
10. La commission est tenue d'observer le secret sur tout objet de ses délibérations.

Ce règlement annule et remplace celui du 8 janvier 1982. Il entre immédiatement en vigueur.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2007.

Règlement pour la Commission consultative Suisses – Etrangers

Art. 1 La Commission consultative communale consultative Suisses – Etrangers (ci-après la commission) a pour but de favoriser l'intégration et la participation de la population étrangère à la vie publique morgienne.

Art. 2 La commission se compose de 21 à 25 membres, à savoir :

- un représentant de la Municipalité qui en est le Président;
- des personnes d'origine étrangère représentant diverses nationalités et ethnies recensées;
- des citoyens représentant les principaux milieux politiques, professionnels, confessionnels, associatifs et sportifs.

Art. 3 Les membres sont désignés par la Municipalité pour une législature. Leur mandat peut être reconduit.

Art. 4 La commission se réunit dans une salle mise à disposition par la commune en principe dix fois par année le deuxième jeudi du mois sur convocation de son président.

Art. 5 La commission débat des propositions émises, aborde notamment les difficultés rencontrées par la population étrangère auprès de l'administration, les diverses manifestations qu'elle veut organiser et discute des objets portés à l'ordre du jour du Conseil communal. Chaque membre de la commission, qui en fait la demande, reçoit toute la documentation envoyée aux conseillers communaux.

Art. 6 La commission, après délibération, transmet les propositions émises en son sein aux instances politiques communales compétentes.

Art. 7 Le secrétariat de la commission est assumé par une personne désignée par la Municipalité. Entre autres, elle est chargée des procès-verbaux.

Ce règlement annule et remplace celui du 22 mai 1992. Il entre immédiatement en vigueur.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2007.

Règlement de la Commission consultative du plan d'extension (RPE)

(renommée Commission consultative d'urbanisme)

Base réglementaire Attributions

Article premier. – L'organisation et les attributions de la Commission consultative du plan d'extension sont définies à l'article 3 du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (RPE) approuvé par le Conseil d'Etat le 11 septembre 1970.

La commission charge un de ses membres d'assister la Direction de l'urbanisme et des constructions lors de l'examen des échantillons énumérés à l'article 74 RPE et pour celui des projets d'enseignes (article 3 du règlement communal sur les procédés de réclame du 17 novembre 1972).

Ces préavis sont à l'usage exclusif de l'autorité municipale.

Composition

Article 2. – La commission comprend au moins l'urbaniste-conseil de la municipalité, un géomètre officiel, un architecte et un juriste.

La Municipalité désigne son président, son vice-président et son secrétaire.

Préavis

Article 3. – Après étude des dossiers et le cas échéant inspection locale, la commission s'exprime par des préavis qu'elle remet à la Direction de l'urbanisme et des constructions.

Renouvellement

Article 4. – Dans la règle, le mandat des membres de la commission ne peut être renouvelé que deux fois au maximum. La municipalité peut cependant, pour des raisons particulières, déroger à la disposition qui précède.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mars 1978.

Règlement de la Commission de prévention des incendies

I. Bases légales

1. Loi cantonale du 27 mai 1970 sur la prévention des incendies qui a pour objet la protection des bâtiments, ouvrages et installations contre les dangers d'incendie, d'explosion et contre les dommages causés par les forces de la nature.
2. Règlement d'application du 26 février 1971 de la loi précitée.

II. Constitution de la commission

3. La Municipalité désigne une commission de quatre membres, dont un représentant de la commission du feu, nommée pour la législature.

Elle est placée sous la responsabilité du municipal de la Direction de police.

III. Prestations demandées à la commission

4. Vérification du respect des prescriptions faisant partie intégrante du permis de construire pour les constructions subordonnées à l'autorisation spéciale des autorités cantonales (ECA).
5. Intervention auprès du propriétaire pour ordonner l'exécution des travaux et veiller à leur exécution si les prescriptions énoncées à l'article 4 n'ont pas été respectées.
6. Un rapport est adressé à l'ECA attestant de l'observation des prescriptions de l'article 4.
7. Pour les constructions non soumises à l'autorité cantonale, la commission s'assure que les dispositions en la matière du règlement communal (RPE) et les directives communales du 30 juillet 1974, applicables aux bâtiments de 4 à 7 étages, sont respectées. Elle veille également à l'observation de la loi cantonale du 5 février 1941 sur les constructions et l'aménagement du territoire et l'arrêté du 31 mars 1976 concernant les prescriptions sur la prévention des incendies.

Bâtiments en exploitation

8. La commission effectue des visites périodiques afin de s'assurer que le degré de sécurité admis lors de la construction n'est pas diminué. Une attention particulière est à prendre pour les établissements recevant un grand nombre de personnes : grands magasins, grandes salles, établissements publics et hospitaliers, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et l'état des moyens de défense contre l'incendie ainsi que sur la possibilité d'utilisation immédiate et sans entrave des issues de secours.

IV. Intervention de la commission

9. En règle générale, la commission se réunit d'office périodiquement pour procéder aux inspections locales des bâtiments en exploitation.
10. Sur demande de la Direction de l'urbanisme et des constructions, la commission procède au contrôle des constructions nouvelles en vue de la délivrance du permis d'habiter.
11. La commission intervient, d'autre part, sur demande de la municipalité ou du municipal de la direction de police.

V. Buts à atteindre

12. La protection des personnes est le but recherché en priorité par la commission.
13. La commission contrôle l'application des directives en matière de construction et surveille que les mesures prescrites soient en tout temps respectées.
14. Le propriétaire ou l'exploitant assume la responsabilité légale de la sécurité des personnes et des biens dans le bâtiment qu'il possède ou qu'il exploite.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 1979.

Règlement de la commission de salubrité

<u>Bases légales et réglementaires</u> <u>Attributions</u>	<u>Article premier.</u> – L'organisation et les attributions de la commission de salubrité sont définies aux articles 19 et suivants de la loi du 9 décembre 1952 sur l'organisation sanitaire, par les dispositions de la loi du 5 février 1941 sur les constructions et l'aménagement du territoire et à l'article 138 du règlement communal sur la police des constructions du 11 septembre 1970.
<u>Composition</u>	<u>Article 2.</u> – La commission se compose de 9 membres et d'un suppléant. Elle peut se scinder en deux groupes comprenant chacun un médecin, une personne compétente en matière de constructions, un représentant de la Direction des travaux ou un de celle de l'urbanisme et des constructions et un représentant de la Direction de police. La présidence est confiée au municipal directeur de l'urbanisme et des constructions. Le secrétariat est assuré par cette direction.
<u>Renouvellement</u>	<u>Article 3.</u> – Le mandat des membres de la commission prend fin avec chaque législature. Il peut être renouvelé, en principe, deux fois au maximum.
<u>Rétribution</u>	Les membres de la commission sont rétribués selon un tarif fixé par la municipalité.
<u>Délibérations</u>	<u>Article 4.</u> – La commission se réunit sur convocation de son président. Elle ne peut statuer que si la majorité de ses membres sont présents. Elle observe le secret sur ses délibérations.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 février 1978.